

Décision 19-DCC-232 du 12 décembre 2019

relative à la prise de contrôle conjoint d'actifs immobiliers par la société Bouygues Immobilier et la Caisse des dépôts et consignations

Posted on: 16 décembre 2019 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Bouygues Immobilier
Caisse des dépôts et
consignations
actifs immobilier

Lire

Le texte intégral
34.84 Ko